

Deuxième feuillet 9

L'enfant, qui ainsi que le père ont signé avec nous
Lecture faite. Joseph Legerard, curé de Thuroy,
Alphonse Raby, Châteaui, P. C.
L'acte ci haut a été assermenté, ^{devant moi} le 9
juillet 1909, à Thuroy, par le père de
l'enfant.

Alphonse Raby
Châteaui, P. C., Commissaire.

S. 4.
Marguerite
Larivollette.

Le treize octobre, mil huit cent quatre vingt treize,
nous curé sousigné, avons inhumé dans le ci-
mesure de cette paroisse, le corps de Marguerite
enfant de Amédée Larivollette et de Marguerite Charle-
tois, décédée l'avant veille, à l'âge de treize mois,
Étaient présents Amédée Larivollette, le père de l'en-
fant, et Louis Baril, qui seul a pu signer avec nous.
Lecture faite Louis Baril, Châteaui, P. C.,

L'acte ci haut a été assermenté, devant
moi à Thuroy, ce 10 juillet 1909, par le père
de la défunte, ne pouvant signer, il a fait
sa marque devant moi.

Louis Baril,
Châteaui, P. C., Commissaire.

B. 28.
Lionel Giroux

Le quinze octobre, mil huit cent quatre vingt treize
nous curé sousigné, avons baptisé Lionel, né
le même jour, fils légitime de Elie Giroux,
cultivateur, et de Louisa Lefebvre de cette paroisse
Le parrain a été Cleophas Prud'homme et la
marraine Hermine Lefebvre, oncle et tante de
l'enfant, le père et la marraine ont signé
avec nous. Lecture faite. Elie Giroux.
Alma Lefebvre, Châteaui, P. C.,

L'acte ci haut a été asser-
menté, devant moi à Thuroy
ce 15 juillet 1909, par le
sousigné, père de l'enfant.

Elie Giroux,
Châteaui, P. C., Commissaire.